

Du quatorze juillet an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du soir
ACTE DE DÉCÈS de Jean François Bripe

le jour hier à dix heures du soir, décédé
d'Andréa Baston de Coules, professon

âge de quatre-vingt ans, né à la garde

département d'Avant domicilié à la garde
fil de Jean François Bripe

et de Marie Claire Loup, épouse

de l'athénée de Montre-pont, le ministre de l'éducation

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Joseph-Benoît Rivière, Secul

âge de quatre-vingt ans, profession de boulanger, domicilié à la garde

qui a dit être veuf, d'un défunt et par le sieur Jean

Andréa Rivière, âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier

domicilié à la garde, qui a dit être veuf, d'un défunt

Et ont, les déclarans, signé avec moi

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Jean-Benoît Rivière, Secul

de la Commune de la garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans, après avoir vérifié le dit

acte, et au présent numéro.

Escard Muston Agarray

Mairie de la garde ARRONDISSEMENT de Coules

Du quatorze juillet an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Joseph Bonnard Rivière

le jour hier à dix heures du soir, décédé

d'Andréa Baston de Coules, professon

âge de quatre-vingt ans, né à la garde

département d'Avant domicilié à la garde

fil de Jean François Rivière, d'Andréa

et de Marie Agnès Rivière, domicilié

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Rivière

âge de quatre-vingt ans, profession de menuisier, domicilié à la garde

qui a dit être veuf, d'un défunt et par le sieur Jean

Andréa Rivière, âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier

domicilié à la garde, qui a dit être veuf, d'un défunt

Et ont, les déclarans, signé avec moi

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Jean-Benoît Rivière, Secul

de la Commune de la garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans, après avoir vérifié le dit

acte, et au présent numéro.

Escard Muston Agarray

Du quatorze juillet an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Joseph Bonnard Rivière

le jour hier à dix heures du soir, décédé

d'Andréa Baston de Coules, professon

âge de quatre-vingt ans, né à la garde

département d'Avant domicilié à la garde

fil de Jean François Rivière

et de Marie Agnès Rivière, domicilié

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Rivière

âge de quatre-vingt ans, profession de menuisier, domicilié à la garde

qui a dit être veuf, d'un défunt et par le sieur Jean

Andréa Rivière, âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier

domicilié à la garde, qui a dit être veuf, d'un défunt

Et ont, les déclarans, signé avec moi

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Jean-Benoît Rivière, Secul

de la Commune de la garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans, après avoir vérifié le dit

acte, et au présent numéro.

Escard Muston Agarray

Mairie de la garde ARRONDISSEMENT de Coules

Du quatorze juillet an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Joseph Bonnard Rivière

le jour hier à dix heures du soir, décédé

d'Andréa Baston de Coules, professon

âge de quatre-vingt ans, né à la garde

département d'Avant domicilié à la garde

fil de Jean François Rivière, d'Andréa

et de Marie Agnès Rivière, domicilié

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Rivière

âge de quatre-vingt ans, profession de menuisier, domicilié à la garde

qui a dit être veuf, d'un défunt et par le sieur Jean

Andréa Rivière, âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier

domicilié à la garde, qui a dit être veuf, d'un défunt

Et ont, les déclarans, signé avec moi

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Jean-Benoît Rivière, Secul

de la Commune de la garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans, après avoir vérifié le dit

acte, et au présent numéro.

Escard Muston Agarray

Mairie de la garde ARRONDISSEMENT de Coules

Du quatorze juillet an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Joseph Bonnard Rivière

le jour hier à dix heures du soir, décédé

d'Andréa Baston de Coules, professon

âge de quatre-vingt ans, né à la garde

département d'Avant domicilié à la garde

fil de Jean François Rivière, d'Andréa

et de Marie Agnès Rivière, domicilié

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Rivière

âge de quatre-vingt ans, profession de menuisier, domicilié à la garde

qui a dit être veuf, d'un défunt et par le sieur Jean

Andréa Rivière, âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier

domicilié à la garde, qui a dit être veuf, d'un défunt

Et ont, les déclarans, signé avec moi

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Jean-Benoît Rivière, Secul

de la Commune de la garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarans, après avoir vérifié le dit

acte, et au présent numéro.

Escard Muston Agarray